

Décision

Générale

colonial

Décision n° 11-09-1904 nommant M. de Carlan, chef an secrétariat du Gouvernement secrétai re archiviste du Conseil d'Administration.

n° 11-09-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 août 1904

Numéro JO
n° 94 du 01/09/1904

Date du numéro
1 septembre 1904

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat, par décret du 18 juin 1884 Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 = N. de Carlan. administrateur adjoint de 93 classe des Colonies, prendra à compler du 3 août 1904 les fonctions de chef cu Secrétariat du Gouvernement et de secrétaire archiviste du Conseil d'Administration. Sa solde sera à compter de celle date imputée au

chapitre 2, art. 1 du budget de l'exercice de Cours, Art. 2. = La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P.
PASCAL